

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée :  – <b>Modification N°1 du PLU</b>	<b>Reignier-Esery (74 – Haute Savoie)</b>

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de Modification)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de Modification)

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de REIGNIER_ESERY
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	197 Grande Rue – 74930 Reignier-Esery tel: 04 50 43 40 03
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

## 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Schéma de Cohérence Arve et Salève approuvé par délibération du 17 juin 2009

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	Le PLU a été approuvé le 3 décembre 2019

<b>3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?</b>	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	8033 habitants (Insee 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2508 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Transformation d'un secteur 2AUb en secteur 2AUbcv: <b>1,2 hectares</b> Création d'un secteur Nt2 (sport et loisirs): <b>0,6 hectares</b> Création d'un secteur Ax: <b>0,35 hectares</b> Reclassement d'une zone UX en zone Ud: <b>0,23 hectares</b> Reclassement d'une zone Ua en zone Ue: <b>0,67 hectares</b>
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Répartition actuelle (avant modification) des zones (zonage PLU 2019): <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones urbaines : 296,5 ha (soit 11,8 %)</li> <li>- Zones à urbaniser : 33,1 ha (soit 1,3 %)</li> <li>- Zones agricoles : 1171 ha (soit 46,7 %)</li> <li>- Zones naturelles : 971,6 ha (soit 40,2 %)</li> <li>- Ensemble : 2508 ha (100%)</li> </ul>

<b>3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?</b>
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>
Sans objet. Aucune modification n'est pas apportée au PADD Le PADD du PLU de 2014 est joint au présent formulaire.

<b>3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?</b>
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

La modification avec enquête publique N°1 porte sur les objectifs suivants :

#### Modifications du zonage et du règlement

- 1) Créer un secteur spécifique au centre-ville « **2AUbcv** » dans lequel pourront être autorisés les changements de destination.
- 2) Modifier le zonage d'une parcelle actuellement en zone **N** pour la classer en secteur **Nt2** afin de prendre en compte l'implantation d'une activité associative sportive et en restreignant les possibilités d'occupation et utilisations du sol,
- 3) Modifier le zonage d'une parcelle en zone **A**, vers un classement **Ax** pour permettre la reconversion d'un bâtiment existant, mais avec des restrictions dans les possibilités de construction.

#### Modifications de zonage sans évolution du règlement

- 1) Modifier le zonage de la zone **Ux** de l'Eculaz pour classer en zone **Ud** une parcelle sur laquelle sont actuellement implantées des maisons d'habitations récentes.
- 2) Modifier le zonage **Ua** des espaces autour de la mairie et du trésor public pour un classement en zone **Ue**.

#### Modifications du règlement

- 1) Modifier l'article 1 du règlement pour intégrer une possibilité d'aménagement, d'extension et d'annexes pour les habitations existantes dans le secteur **Np**.
- 2) Modifier le règlement concernant le nombre et la largeur des accès en zone **Ux**.
- 3) Modifier l'article 3 du règlement portant sur les stationnements afin de limiter les stationnements sur la voie publique, uniformiser l'écriture dans les différentes zones et supprimer un paragraphe en Ud 14.
- 4) Modifier l'article 3 afin d'uniformiser la réglementation pour les zones **A** et **N**.
- 5) Modifier l'article 12 en zone **U** afin de imposer un volume minimum de récupération des eaux pluviales proportionnel à la surface des toitures.
- 6) Modifier l'article 8 du règlement afin d'harmoniser, sur toutes les zones **U**, la règle du calcul du retrait des constructions les unes par rapport aux autres sur un même tènement.
- 7) Supprimer la règle sur le linéaire de faitage de l'article **Ux10** et imposer des éléments de rupture pour les façades excédant 20 mètres de long.
- 8) Modifier l'article 11 du règlement sur l'enrochement afin de l'autoriser sous conditions.
- 9) Modifier l'article **Ua11** et **Ub11** sur la hauteur de 3,5 mètres à partir de laquelle une « casquette » est obligatoire dans le cas d'une toiture terrasse.
- 10) Modifier l'article **Ua11** sur l'aspect des clôtures.
- 11) Ajouter un paragraphe sur l'utilisation de clôture perméable laissant passer la petite faune en zone **Ua, Ub, Uc** et **Ud**.
- 12) Ajouter aux articles 11 de toutes les zones que les haies mono-spécifiques sont interdites
- 13) Fixer la hauteur des clôtures en zone **Ue** et **2AUe** à 1,80 mètres.
- 14) Modifier les articles 11 des zones **Ux, 2AUx, Uy, 2A Uy** et **Uz** pour supprimer la répétition sur l'utilisation d'essence locale.
- 15) Modifier l'article **A11** et **N11** pour spécifier la hauteur maximale des clôtures d'habitation (1,80m) et de celles en limite de la voie publique (1m).
- 16) Modifier les articles 13 en zones **Ua, Ub, Uc** et **Ud** afin de préciser que les chemins mode doux ne sont pas comptabilisés dans le calcul du coefficient pleine terre.
- 17) Unifier l'article 14 pour les zones **Ua, Ub, Uc**, et **Ud** portant sur les stationnements les habitations de type individuel.
- 18) Modifier l'article **Ud14** portant sur les stationnements afin d'ajouter des éléments pour les sous-destinations « restaurants », « hébergement hôtelier et touristique » et « bureau ».
- 19) Modifier l'article **A14** pour que les éléments sur les stationnements soient rédigés sans faire référence à une autre zone.
- 20) Modifier l'article 14 pour intégrer des surfaces minimales pour les locaux à vélos en zone **Ua, Ub, Uc** et **Ud**.
- 21) Modifier l'article 14 de toutes les zones **U** pour intégrer l'obligation de créer des stationnements « verts ».
- 22) Intégrer des éléments de la charte paysagère de la zone de l'Eculaz dans le règlement de la zone **UX** de l'Eculaz
- 23) Supprimer les Emplacements Réservés (ER) n°24, n°26 et n°28
- 24) Modifier les ER n° 9, 12b, 19 et n° 25
- 25) Ajouter des ER pour les voies vertes.
- 26) Ajouter des ER l'élargissement de voiries
- 27) Modifier les fiches « bâtiments patrimoniaux » pour harmoniser les prescriptions et créer de nouvelles fiches pour intégrer plusieurs bâtiments.
- 28) Faire une correction d'une erreur matérielle

L'arrêté lançant la procédure de modification est joint au présent formulaire.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :			Notification aux PPA Demande d'avis de la CDPENAF sur la création des secteurs de taille et de capacité d'accueil limité Nt2 et Ax Mise à l'enquête publique
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?			Non

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <a href="#">loi Montagne</a> ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		Oui	La commune est soumise partiellement à la loi Montagne dans les hameaux de Yvre, Moussy, Gratteloup et la Crétaz
Les dispositions de la <a href="#">loi Littoral</a> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="#">SDAGE</a> ) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="#">SAGE</a> ) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	Oui		Le SDAGE Rhône-Méditerranée, entré en vigueur le 21 décembre 2015.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La Communauté de Communes Arve et Salève

<p><b>3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?</b>  <b>Annexe(s) à joindre :</b> Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</p> <p>CF additif au rapport de présentation joint à la présente demande</p> <p><i>Le projet d'additif au rapport de présentation pour la modification N°1 est joint au présent formulaire.</i></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de centralité urbaine</li> </ul> Reignier-Esery est considéré comme le pôle principal du ScoT d'Arve et Salève.
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Sans objet, le projet ne porte sur le fait de permettre la création de logements
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Le projet prévoit la création d'un secteur Ax correspondant à un bâtiment d'activité actuellement inutilisé et isolé le long de la RD.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

#### 4.1 Présentation de votre projet

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		Oui	Création d'un secteur Ax de 0,35 ha correspondant à un bâtiment d'activité existant.
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	Oui		Création d'un secteur Nt2 (sports et loisirs) de 0,6 ha.
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	Oui		Un secteur d'intérêt est recensé : - <b>La vallée de l'Arve</b> qui est à la fois une Site d'Intérêt Communautaire (SIC) FR n° 8201715 et une Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR n° 82112032. Il s'agit de gérer les habitats liés à la dynamique alluviale de cette rivière alpine. Il intègre sur la commune de Reignier Esery: - <b>Le Marais du Pont Neuf</b> qui est installé sur la plaine alluviale de l'Arve. Ce marais tourbeux est occupé par une roselière relativement dense. Il fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope depuis 1991.
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		Non	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		Non	

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		Non	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		Non	
<p>Complétez si nécessaire</p> <p>la modification a été l'occasion de renforcer la prise en compte dans le règlement de la nécessité de favoriser la transition écologique au travers de mesures comme :</p> <p>Règle chiffrée sur l'obligation de récupération des eaux pluviales ;</p> <p>Utilisation de clôture perméable au passage de la petite faune ;</p> <p>Interdiction de haies mono spécifiques ;</p> <p>Renforcement du Coefficient de Pleine Terre ;</p> <p>Intégration d'une surface minimum pour les locaux pour vélos ;</p> <p>Obligation de créer des stationnements verts.</p>			

#### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>		Non	<p>Des corridors écologiques sont identifiés dans le cadre de l'étude de la révision générale du PLU de la commune actuellement en cours.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	<p>Mentionne essentiellement les continuums aquatiques, la commune étant traversée par quatre cours d'eau: l'Arve, rivière principale au Nord du territoire, le foron, le Viaison et le Moiron. Ces cours d'eau sont accompagnés d'une ripisylve dense et variée.</p>		

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		Non	

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.dataradev.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataradev.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		Non	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		Non	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>		Non	
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		Non	
Complétez si nécessaire			
Le projet prévoit de modifier les fiches « bâtiments patrimoniaux » pour harmoniser les prescriptions et créer de nouvelles fiches pour intégrer plusieurs bâtiments.			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>		Non	
<p>Autres captages prioritaires ?</p>		Non	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
<p>Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?</p>	Oui		<p>La commune est adhérente au syndicat intercommunal des eaux de Rocailles et de Bellecombe.</p> <p>L'alimentation est assurée par la station de pompage de Scientrier et celle de Pas-de-L'Echelle sur Etrembières.</p> <p>Le SRB distribue de l'eau à 18 communes adhérentes: le volume prélevé a été de 1 650 000 m<sup>3</sup> en 2016 pour environ 34000 habitants.</p>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p><a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a></p>	Oui		<p>La station d'épuration de Scientrier assure le traitement des eaux usées de la commune de Reignier-Esery. La capacité de cette station intercommunale est de 32000 Eq/h avec environ 16% de capacité résiduelle.</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?</p>	Oui		<p>Respect des dispositions du SDAGE.</p> <p>Un diagnostic sur les bassins versants a été réalisé.</p>



#### 4.6 Ressource en eau

La commune réalise régulièrement des travaux d'amélioration de son réseau (renforcement de réseau, mise en séparateur, reprise de fossé). Elle encourage aussi la rétention à la parcelle et prévoit dans le secteur de Ramboëx des créations de zones d'écroulement...

Complétez si nécessaire

#### 4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ?

<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php>

Non

Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ?

[http://basias.brgm.fr/donnees\\_liste.asp?DPT=63&carte=](http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=)

Non

Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?

Non

Complétez si nécessaire

#### 4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Risques ou aléas naturels ?

Oui

Risque lié au retrait-gonflement des argiles pour la commune : risque faible et moyen (Hors zone inondable)

Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?

Non

PPRI de l'Arve approuvé le 19/11/2001

Nuisances ?

Oui

Nuisances sonores liées à la RD2

Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?

Oui

La RD 2 fait l'objet d'un classement sonore

Complétez si nécessaire

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		Ligne de Bus Annecy Genève Gare de Reignier-Esery (lignes TER Genève Annecy – Genève Saint Gervais)
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté du Maire prescrivant la procédure
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Oui Dossier de Modification (additif au rapport de présentation)
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	PADD de 2019

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : *lundi 27 décembre 2021*  
Lieu : *Reignier - Esery*

NOM                      PRENOM  
SIGNATURE

Le Maire  
Lucas PUGIN



## ANNEXE 1

## Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Marine QUATTRI ou Nadège LEROUX
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Service Urbanisme Commune de REIGNIER-ESERY Tel : 04 50 43 14 38 urbanisme@reignier-esery.com